

Toute l'actualité de votre commune

Les infos de JANAILHAC

72

Déc. 2024

Bulletin d'informations municipales

www.janailhac-mairie.fr



La Mongie + La Bellaudie
à retrouver en page 15

ZOOM SUR LES ARTICLES À RETROUVER DANS CE NUMÉRO

Mot du Maire // Délibérations // Assainissement // Voirie // Fleurissement // L'école // Visite préfectorale // Maison André
Cérémonie // Zoom sur les employés // Associations // Musée // C.I.A.S. // Conseils communautaires // Les entrepreneurs...

Mémento pratique

Mairie et Agence postale

Horaires d'ouverture :

Lundi et Jeudi

■ Mairie	9h-12h et 14h-17h30
■ La Poste	9h-12h et 14h-17h

Mardi et Vendredi

■ Mairie	9h-12h
■ La Poste	9h-12h

Samedi

■ Mairie	9h-12h
■ La Poste	9h-11h30

Fermé le mercredi

Pour nous contacter :

☎ 05.55.00.71.06

🌐 Site : www.janailhac-mairie.fr

@ mairie.janailhac@orange.fr

Les employés municipaux

- Secrétaire de Mairie et Agent postal : **Caroline MASSY**
- Agent communal principal d'entretien : **Éric BONAFY**
- Agent communal d'entretien : **Lucie LEMAITRE**
- Cantinière : **Véronique LAFONT**
- Garderie périscolaire et surveillance cantine : **Sylvie DEBORD**

Numéros utiles

- Le Terrier des Galoupiaux 05.55.00.76.58
- Relais petite enfance 06.33.65.85.75
- Déchetterie de Nexon 06.20.91.21.45
- Déchetterie de St Yrieix 05.55.08.26.06

SAUR : 05.87.23.10.01

N° d'urgence pour dépannage téléphonique

Assistant social

- Tél. : 05.55.58.18.41 (Nexon)

VOS RENDEZ-VOUS EN 2025

Nous vous convions à la salle André Garnier pour
la cérémonie des vœux de la municipalité
le dimanche 5 janvier à 10h30

Dimanche 5 janvier	VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ (à 10h30)
Jeudi 9 janvier	2^e ATELIER GÉNÉALOGIE (à 10h à la Maison André) <i>En partenariat avec Au Coin de la Place qui gère le tiers-lieu</i>
Vendredi 10 janvier	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Comité des fêtes
Mercredi 15 janvier	DÉMONSTRATION DE LA STÉ PRO CONFORT (à 9h) <i>Avec accueil café et déjeuner à la salle des fêtes</i> REPRISE DES RÉUNIONS (chaque 3 ^e mercredi du mois)
Vendredi 31 janvier	DIFFUSION DU FILM « BIQUEFARRE »
Samedi 15 février	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (à 10h à La Meyze)
Vendredi 21 février	LOTO (à 20h)
Samedi 8 mars	REPAS POT-AU-FEU
Samedi 12 avril	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Dimanche 4 mai	FÊTE DE LA SAINT EUTROPE
Jeudi 8 mai	CÉRÉMONIE « VICTOIRE DE 1945 »
Samedi 31 mai	CONCENTRATION VOITURES ANCIENNES + CONCERT AMÉRICAIN
Samedi 7 juin	REPAS ANNUEL DE L'ÉTÉ (pour les adhérents)
Lundi 21 juin	FÊTE DE LA MUSIQUE
Vendredi, 4 juillet	MARCHÉ PIQUE-NIQUE
Dimanche 27 juillet	MÉCHOUI
Dimanche 2 novembre	FÊTE DU TERROIR
Mardi 11 novembre	CÉRÉMONIE « ARMISTICE 1918 »

D'AUTRES RDV À NOTER !

■ **RANDO** : le 3^e dimanche du mois
> à 13h30 ou 14h (d'octobre à avril) > à 8h30 ou 9h (de mai à septembre)

■ **RANDO** : le 1^{er} jeudi de chaque mois > le matin

■ **ATELIER MOSAÏQUE** : tous les mardis > de 15h30 à 17h
Jusqu'au printemps - À la Maison André

■ **THÉ DANSANT** : dernier mercredi de chaque mois

Organisation : ■ Commune ■ Comité des Fêtes ■ Janailhac Amitiés
■ ACCA ■ Au fil de l'Isle ■ Janailhac Patrimoine ■ Les amis de Kilstett
■ Restaurant Le Saint Eutrope



Le Maire, le Conseil Municipal & les employés communaux

LE SOMMAIRE



■ LE MOT DU MAIRE	4	■ REPAS DE VILLAGE	17
■ ÉTAT CIVIL	5	■ ZOOM SUR LES EMPLOYÉS	18
■ TARIFS ET PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS	5	■ PARTAJEU	18
■ ASSAINISSEMENT	7	■ JANAILHAC PATRIMOINE	19
■ VISITE	7	■ LES 3 CRAYONS BLEUS	20
■ AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ	8	■ ÉCOLE DE FOOT	20
■ DU NOUVEAU À JANAILHAC	9	■ JANAILHAC AMITIÉS	21
■ VOIRIE	10	■ LES AMIS DE KILSTETT	22
■ SIAEP	10	■ AU FIL DE L'ISLE	23
■ SÉCURITÉ ET NUMÉROS D'URGENCE	10	■ LE COMITÉ DES FÊTES	23
■ FLEURISSEMENT	11	■ LES CHATS'NAILHAC	23
■ LA LANDE DE PAULHIAT	11	■ NOV HABITAT 87	24
■ L'ÉCOLE	12	■ MUSÉE CÉCILE SABOURDY	25
■ VISITE PRÉFECTORALE	14	■ SAINT-JEAN-LIGOURE	26
■ RECENSEMENT	14	■ SAINT-PRIEST-LIGOURE	26
■ ZOOM SUR LES VILLAGES	15	■ C.I.A.S.	26
■ MAISON ANDRÉ	16	■ CONSEILS COMMUNAUTAIRES	28
■ CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE	17	■ LES ENTREPRENEURS DE LA COMMUNE	30



LE MOT DU MA

Les communes sont des piliers de notre démocratie et de notre République, ce qu'une partie de nos élites ont tendance à oublier.

Vos élus de proximité doivent être respectés, les accusations injustes envers eux sont un réel mépris pour la fonction que nous assumons.

Les collectivités locales sont en permanence accusées à tort de la dégradation des finances publiques, du manque de logements ou encore de l'artificialisation des sols.

Ces critiques détournent l'attention des véritables enjeux, à savoir la dérive des comptes de l'État.

Dans ce contexte de crises multiples et d'incertitude politique, la commune est plus que jamais un repère pour la population de ce bassin de vie.

L'échelon communal incarne la stabilité et l'efficacité au quotidien en assurant des services publics de proximité essentiels.

La commune agit avec rigueur et pragmatisme en maintenant un investissement constant pour répondre à vos besoins, avec toutefois la nécessité de respecter cet impératif qui interdit tout endettement concernant le budget de fonctionnement.

Les parlementaires doivent exercer impérativement un rôle majeur pour défendre notre légitimité, maintenir la concertation avec vos élus et enfin favoriser le développement local et les projets au service du territoire.

L'objectif de « Zéro Artificialisation Nette » d'ici 2050 est un sujet de préoccupation pour tout élu

municipal. La sobriété foncière sera une réalité à moyen terme, conséquence de dérives provenant des attractions urbaines et touristiques. Toutefois, il me paraît évident d'établir une certaine équité en prenant en compte les spécificités des territoires ruraux.

Pour autant, les sujets de satisfaction ne manquent pas concernant les investissements réalisés à Janailhac. Deux chantiers d'envergures se sont achevés en concomitance en 2024, les travaux de la nouvelle station d'épuration ainsi que la réhabilitation des réseaux d'assainissements, et enfin les aménagements de sécurité dans le centre bourg. La volonté de rendre attractive votre commune est un prélude ou plus exactement un héritage pour les générations futures.

2025 sera de nouveau un millésime qui sera au cœur de l'action municipale, à la condition que les financements d'État et du Département soient notifiés et confortés. Au vue de la période inédite à laquelle se trouve le pays au sujet de son déficit public, la municipalité doit être attentive sur les subventions possibles avant d'engager un projet d'ampleur afin de ne pas mettre en difficulté les finances de la commune.

Cependant vos élus travaillent depuis de nombreux mois sur le projet de réfection de cour d'école, un investissement qui s'impose au vue de la dégradation de cette dernière. Ces travaux devraient se concrétiser lors des congés scolaires d'été 2025.

Avec 36kms de voirie communale, un budget important est voté chaque année pour maintenir nos routes en bon état. Vos élus ont conscience que cette ligne budgétaire doit être maintenue, 5 jours ont été consacrés au point-à-temps en 2024 par le syndicat de voirie de Nexon avec l'implication habituelle

d'Éric. En complément de ces travaux, il convient de préciser que du curage et arasage de fossés ont été réalisés.

L'accès aux services publics, aux commerces de proximités en zone rurale, mais également l'aménagement du territoire avec pour objectif l'installation d'acteurs économiques doivent être des fondamentaux pour tout élu de la République.

Depuis le 2 octobre, La Halle de Janailhac a ouvert ses portes et vous propose un dépôt de pains, une épicerie fine et un rayon traiteur. La concertation entre le porteur de projet, les élus de la commune et de la communauté de communes ont permis de relancer l'activité. Je tiens à remercier tous les bénévoles de l'association « Au coin de la place » qui ont assuré la continuité de la vente de pain et du journal au cours des mois de juillet, août et septembre.

La communauté de communes vient d'acquérir un terrain au sein de la zone d'activité économique de Betour pour développer et assurer l'attractivité du territoire.

La viabilisation et l'extension de la zone économique se concrétiseront au cours de l'année 2025, un point d'étape vous sera proposé lors d'un prochain bulletin.

L'e contexte géopolitique de ce monde est inquiétant. L'espoir que tout individu soit attentif à l'histoire de notre monde est une prérogative déterminante pour envisager une paix durable. À l'occasion du 80^e anniversaire du Débarquement, la municipalité a rendu hommage à une résistante française, Germaine Ribière lors de la cérémonie du 11 novembre. Un square situé face au centre de loisirs porte désormais son nom.

Suite à la décision de suppression de poste dictée par



l'Inspection d'Académie pour la rentrée de septembre, Elise Thevet a pris la direction de l'école avec une nouvelle configuration de 2 classes à Janailhac. Accompagnée de Jonathan Coiffard, elle dispense aux enfants du RPI le savoir indispensable en leur donnant tous les moyens de réussir pour le monde de demain.

Le dynamisme d'un territoire s'identifie par l'implication de femmes et d'hommes pour un projet commun, je voudrais remercier au nom de la municipalité toutes les forces vives de cette commune et notamment toutes les associations pour avoir proposé des animations tout au long de l'année.

La municipalité a le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux le dimanche 5 janvier à 10h30 à la salle André Garnier.

Au terme de mon propos, je souhaite à chacun et chacune d'entre vous une excellente année. Que 2025 soit source de joie, d'épanouissement et de santé pour vous ainsi que vos proches.

Philippe Devarissias



15 — Paysages limousins - JANAILHAC - H. V.

Tarifs

TAUX D'IMPOSITION 2024

	ANNÉE 2023	ANNÉE 2024
Taxe Foncière Bâti	36,28 %	36,82 %
Taxe Foncière Non Bâti	72,16 %	73,24 %
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	12,60 %	12,79 %

TARIFS SCOLAIRES 2024-2025

Cantine	Repas enfant	2,90 €
	Repas adulte	4,50 €
Garderie	Matin entre 7h et 8h20	1,70 €
	Soir entre 16h45 et 19h	1,70 €

TARIFS ASSAINISSEMENT 2025 (idem 2024)

	Année 2024	Année 2025
Mètre cube	1,80 €	1,80 €
Taxe fixe	85,00 €	85,00 €

TARIFS CIMETIÈRE

Tombes et caveaux

Concession perpétuelle (prix au m ²)	500,00 €
Concession cinquantenaire (prix au m ²)	100,00 €
Ouverture et fermeture de caveau	300,00 €
Creusement tombe	450,00 €
Exhumation simple	350,00 €
Exhumation avec réduction de corps	420,00 €

Columbarium

Concession trentenaire renouvelable	500,00 €
Ouverture et fermeture columbarium	250,00 €

Jardin du souvenir

Droit d'inscription sur plaque	140,00 €
--------------------------------	----------

État civil

En 2024 il y a eu :

- 6 naissances
- 1 changement de nom
- 1 baptême civil
- 2 mariages
- 2 décès

TARIFS SALLE DES FÊTES « ANDRÉ GARNIER »

Résidents de la commune
et de la communauté de communes

Particuliers

Salle des fêtes avec cuisine et ustensiles	250,00 €
Salle des fêtes seule	200,00 €
Frais de chauffage (du 1/11 au 30/04)	70,00 €

Associations

Commune

3 premières manifestations engendrant un droit d'entrée	gratuites
Au-delà de la 3 ^e gratuité (voir article 4) pour des manifestations engendrant un droit d'entrée :	
• Salle des fêtes avec cuisine et ustensiles	100,00 €
• Salle des fêtes seule	75,00 €

Communauté de communes

1 ^{re} manifestation engendrant un droit d'entrée	gratuite
À compter de la 2 ^e manifestation engendrant un droit d'entrée :	
• Salle des fêtes avec cuisine et ustensiles	100,00 €
• Salle des fêtes seule	75,00 €

Non résidents de la commune
et de la communauté de communes

Particuliers

Salle des fêtes avec cuisine et ustensiles	350,00 €
Salle des fêtes seule	250,00 €
Frais de chauffage (du 1/11 au 30/04)	70,00 €

Associations

Salle des fêtes avec cuisine et ustensiles	300,00 €
Salle des fêtes seule	200,00 €
Frais de chauffage (du 1/11 au 30/04)	70,00 €

DÉLIBÉRATIONS

• Définition de zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) :

Le conseil municipal a décidé de ne pas définir de ZAENR, en ce qui concerne les énergies éoliennes, photovoltaïque sur sol agricoles ou naturels, hydroélectricité, réseau de chaleur et méthanisation, notamment compte tenu de la concertation, des potentialités du terri-

toire et des installations déjà en place. Toutefois il a identifié les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables listées ci-après :

- ZAENR Photovoltaïques

Photovoltaïque toitures : l'ensemble des toitures de la commune, à l'exception des Monuments Historiques et Églises, tel qu'indiqué sur le plan annexé à la présente.

Photovoltaïque au sol sur terrains artificialisés (friches, carrières, parking, ...) : le parking de l'entreprise Ricard (lieu-dit Betour), d'une surface totale de 3 200 m² et le parking de l'entreprise Océalia (lieu-dit Le Petit Betour) de 2 700 m², constituant des parkings dont l'usage des sols est durablement artificialisé, tel qu'indiqué sur le plan annexé à la présente.

- ZAENR Géothermie

L'ensemble du territoire communal, tel qu'indiqué sur le plan annexé à la présente.

• Modification itinéraires de randonnées - mise en liaison des itinéraires « Du Nord au Sud » et « Les Sources de L'Isle » :

Le Conseil municipal a approuvé la modification de l'inscription au PDIPR de l'itinéraire « du Nord au Sud » en rajoutant un itinéraire pour visiter « Les Landes de Betour », site géré par le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, ainsi que la liaison vers l'itinéraire « Les sources de l'Isle ».

• Convention d'occupation du domaine public pour éco-pâturage :

Une convention a été signée avec le GAEC de la Groussie afin de mettre en place un éco-pâturage pour l'entretien de la nouvelle station d'épuration.

• Changement Copieur Mairie :

Un nouveau copieur couleur a été pris en location à la société EUOLD.

• Octroi d'une gratification pour les stagiaires de l'enseignement secondaire et supérieur :

Le conseil municipal a décidé d'instituer le versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement secondaire et supérieur accueillis dans la collectivité lorsque la présence du stagiaire est de 1 mois ou plus.

• Réfection de la rue des Écoles :

La rue des Écoles a été très endommagée suite aux différents travaux qui ont eu lieu ces derniers mois (reprise des réseaux d'assainissement et aménagements de sécurité). Le devis de la société COLAS, d'un montant de 16 474,00 € HT, a été retenu par le conseil municipal. Une demande de subvention a été faite auprès du Département.

• Réfection de la cour d'école :

Suite à de nombreux travaux réalisés dans l'enceinte de l'école (nouvelle cantine scolaire, chaufferie bois, réfection de la salle d'activité), l'état de la cour s'est beaucoup dégradé. Par conséquent, il est nécessaire de réaliser des travaux (terrassement, revêtements des sols, réseau eaux pluviales, ...). Le projet comprend également une végétalisation de la cour avec la plantation de végétaux afin de créer des îlots de fraîcheur. L'estimation des travaux est de 172 296,65 € HT. Des demandes de subventions ont été faites auprès de l'État et du Département.

• Voirie 2025 :

Le conseil municipal a décidé de procéder à des travaux de voirie pour un montant de 60 595,80 € H.T. Cela comprend des travaux de réfection de routes et de point-à-temps. Une demande de subvention a été faite auprès du Département.

• Chemin piétonnier dans la rue des Écoles :

Des travaux dans la rue des Écoles sont nécessaires : afin de renforcer la structure de la rue, sécuriser l'entrée de l'école et aménager un chemin piétonnier donnant accès aux éléments patrimoniaux et aux services publics de la commune. L'estimation des travaux est de 58 187,00 € H.T. Des demandes de subventions ont été faites auprès de l'État et du Département.



NOUVELLE STATION D'ÉPURATION

Le chantier de construction de la nouvelle station de traitement des eaux usées du bourg est enfin terminé et réceptionné depuis le jeudi 28 novembre 2024.

Fin 2023, les 2 lits ont été terrassés sur le terrain acquis par la commune au lieu-dit Le Breuil.

En 2024 était planifiée la 2^e tranche de travaux :

- Séparation du pluvial et des eaux usées sur certains points du réseau d'assainissement existant qui avaient été identifiés lors du diagnostic réalisé

en 2017.

- Implantation sur le site de l'ancienne station (*point de convergence du réseau gravitaire*) du poste de refoulement qui permettra d'alimenter les 2 lits plantés de roseaux.

Tout cela n'a pu se réaliser qu'en juin 2024, principalement à cause des nombreuses précipitations du début de l'année qui ont saturé les sols et donc retardé le terrassement d'une excavation de 6 mètres de profondeur pour mettre en place le poste en béton de 15 tonnes à l'aide d'une grue de chantier.

C'est avec beaucoup de professionnalisme que l'entreprise PRADEAU TP a réalisé ce terrassement compliqué sur des terres qui ne se tenaient pas, notamment par la mise en place de parois de blindage.

Les équipes Travaux de la société SAUR ont installé les pompes et autres équipements du poste, raccordé électriquement et mis en service l'ensemble.

La nouvelle station d'épuration du bourg est en service depuis novembre.

par Laurent De Marchi

DÉCOUVERTE ET BONNE UTILISATION DE LA STATION D'ÉPURATION

Le samedi 14 septembre, nous étions plusieurs élus à participer à une visite de ce nouvel équipement.

Loïc Ramon de la société LARBRE INGÉNIERIE a présenté le fonction-

nement de celui-ci et a précisé les consignes à respecter afin de préserver un excellent traitement.

En effet, il est interdit de jeter dans les toilettes : des lingettes, cotons-tiges,

essuie-tout, protections hygiéniques...

La municipalité organisera au cours du printemps, une visite à l'ensemble de la population.

par Éliane Mazabraud et Marlène Besse

Visite

VISITE SALON DES MAIRES ET ASSEMBLÉE NATIONALE

Le mardi 19 novembre des membres de notre conseil municipal sont allés au 106^e Congrès des maires à Paris. Ce salon est destiné aux élus et aux employés territoriaux.

En matinée ce fut l'occasion d'assister aux débats et échanges entre divers élus et Mme Françoise Gatel, alors Ministre déléguée, Chargée de la Ruralité, du Commerce et de l'Artisanat.

Après un état des lieux préoccupant, démissions de maires et conseillers en très forte hausse, baisse des dotations constante, incivilités croissantes, avalanche de normes à respecter... Le devenir de la fonction d' élu était au centre du débat.

Ensuite nous avons parcouru les divers pavillons où étaient réunis tous les représen-

tants des services et équipements utiles aux différentes collectivités.

Profitant de notre venue à Paris, l'après-midi, Stéphane Delautrette, député de notre circonscription, nous a convié et accompagné à l'Assemblée nationale.

Erwan Le Bihan, son attaché parlementaire, nous a fait découvrir l'histoire de ce lieu ainsi que son mode de fonctionnement. Stéphane nous a accompagné et guidé dans les « coulisses » de celle-ci, bureaux, lieux de travail des commissions, lieux de restauration...

Nous les remercions vivement pour cette visite très instructive.

par Éliane Mazabraud



Aménagement de sécurité



SÉCURISATION DU BOURG

La sécurité routière des habitants de la commune suscite une attention particulière des élus municipaux. Elle fait partie de leurs préoccupations comme celle de nos concitoyens. Après installation de panneaux stop sur un certain nombre de routes communales (*La Font Bertrand, Les Chapelles*), la mise en place de limitation de vitesse dans certains villages de la commune (*La Jaussonie, le Petit Betour...*), la rectification de virages apparaissant dangereux (*Le Boucheron...*), la mise en place d'un radar pédagogique installé dans le bourg et dans les villages et hameaux, la municipalité poursuit cette politique.

Cette année aura été marquée par la sécurisation du bourg. L'objectif de cette opération était de limiter la vitesse des véhicules traversant Janailhac.

Plusieurs équipements ont été réalisés :

- La vitesse entre les panneaux d'agglomération a été **abaissée à 30 km/heure** ;
- Une **chicane a été mise en place** entre le restaurant et la rue de Kilstett, elle oblige les véhicules venant de Saint-Priest-Ligoure à laisser passer ceux venant du centre bourg ;
- Plusieurs **passages piétons** ont été installés ;
- Un **cheminement piéton** a été créé des écoles à la rue de Kilstett pour permettre aux élèves de pouvoir aller

au terrain multisports dans de bonnes conditions de sécurité. Il en est de même sur la route de Saint-Priest où des potelets bois ont été posés pour garantir la sécurité des marcheurs.

Le coût de cette opération s'élève à la somme de 95 256 € TTC correspondant au travail effectué par l'entreprise COLAS ainsi que les honoraires du bureau d'étude. Cette opération est subventionnée par l'État dans le cadre des amendes de police pour un montant de 39 800 €.

En même temps que cette opération, le Département a réalisé le revêtement de la chaussée qui avait été particulièrement dégradé par les travaux d'assainissement.

Toutes ces installations faites sont utiles et correspondent à un nécessaire besoin de règles. Néanmoins, la première des règles est que nous devons adapter notre vitesse à la route empruntée et que nous ayons le respect des autres.

La sécurité routière est l'affaire de tous.

par Jean-Louis Goudier

BILAN DU RADAR

Relevés radar en entrée de bourg route de Saint-Priest-Ligoure - Avant et après les travaux d'aménagement de sécurité

Sur les relevés on peut noter que la vitesse a été réduite sur ce tronçon de la voirie.

Nous pouvons constater :

- Avant les travaux à l'entrée dans le bourg, sur 24 499 véhicules entrants, nous avons un pourcentage de 32,26 % qui roulaient à plus de 50 km/h.
- Après les travaux toujours à l'entrée du bourg, sur 22 942 véhicules

entrants, nous constatons un pourcentage de 15,53 % qui roulent à plus de 50 km/h.

Ces aménagements ont fait ralentir de plus de 50 % le nombre de véhicules qui dépassaient les 50 km/h en entrant dans le bourg.

Nous pouvons aussi constater :

- Avant les travaux à la sortie du bourg, sur 25 211 véhicules sortants, nous avons un pourcentage de 35,43 % qui

roulaient à plus de 50 km/h.

- Après les travaux toujours à la sortie du bourg, sur 24 488 véhicules sortants, nous constatons un pourcentage de 29,55 % qui roulent à plus de 50 km/h.

Ces aménagements ont fait ralentir de plus de 16,5 % le nombre de véhicules qui dépassaient les 50 km/h en sortant du bourg.



HYPNOSE À JANAILHAC !

Notre coiffeuse à domicile Virginie Pourade « Un brin d'hair » à une nouvelle corde à son arc : l'hypnose Ericksonienne !

« C'est une discipline du développement personnel qui utilise les capacités naturelles du cerveau humain à modifier son état de conscience et, grâce à cela, d'altérer certaines fonctions sensorielles, physiologiques ou psychologiques pour atteindre les objectifs conscients du client. »

Nouvellement diplômée elle propose à tous les publics de : développer leurs capacités, lutter contre les addictions (nourriture, cigarettes, alcool, jeux...) accompagner lors de deuil, gérer les traumatismes, la relaxation, lâcher prise et la confiance en soi.

Plus d'informations :
Virginie « L'Âme Agit » 06.73.15.68.90

par Marie Lesage

LA HALLE DE JANAILHAC

C'est en 2018, que L'atelier de Janailhac avait ouvert. Le gérant a sollicité à la fin de cet été la résiliation du bail qui le liait à la Communauté de Communes du Pays de Nexon et Monts de Châlus.

Le Conseil communautaire a accepté cette résiliation anticipée et décidé de relouer ce local situé rue des Écoles.

Ainsi depuis le 2 octobre, Clarisse Bienner est devenue la nouvelle gérante du dépôt de pain qui s'appelle maintenant « La Halle de Janailhac ».

Outre le pain, elle propose des viennoiseries, des plats préparés ainsi que de l'épicerie. Le client peut aussi y acheter le journal.

Ce nouvel équipement permet aux habitants de Janailhac et des autres commune voisines de disposer d'un commerce de proximité et en même temps d'un lieu de vie qui répond ainsi aux besoins des habitants de notre commune rurale.

par Jean-Louis Goudier

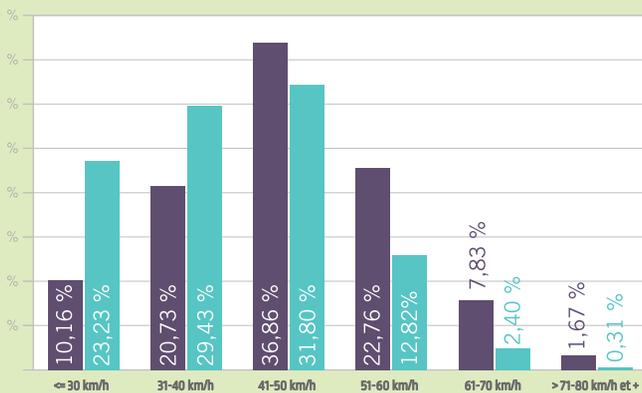


Relevés radar pédagogique

Avant travaux : relevés effectués en 2021/2022/2023 // Après travaux relevés effectués du 26/07/2024 au 29/11/2024

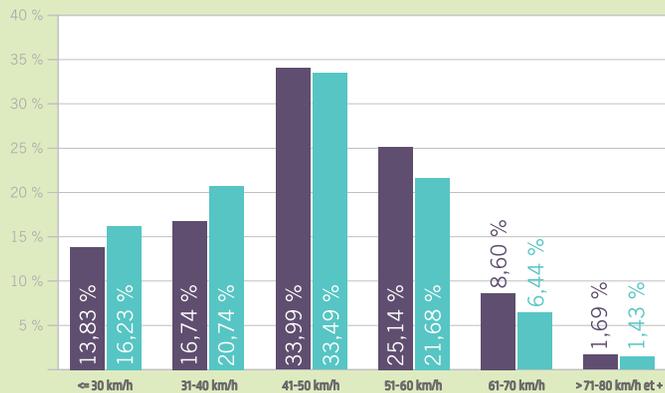
Véhicules entrants

• 24 499 véhicules avant travaux • 22 942 véhicules après travaux



Véhicules sortants

• 25 211 véhicules avant travaux • 24 448 véhicules après travaux



■ Avant travaux d'aménagement ■ Après travaux d'aménagement

Avant travaux, la vitesse en dessous de laquelle circulent 85 % des véhicules est de 60 km/h pour les véhicules sortants et de 56 km/h pour les véhicules entrants. Après travaux, la vitesse en dessous de laquelle circulent 85 % des véhicules est de 56 km/h pour les véhicules sortants et de 50 km/h pour les véhicules entrants.

TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA COMMUNE

D'importants travaux de voirie ont été menés à bien sur la commune en 2024

Après un état des lieux de la voirie communale, les tronçons nécessitant un entretien et une amélioration en priorité ont été définis.

- Comme chaque année, nous avons effectué le point-à-temps sur une distance d'environ 6 km de chaussée sur une durée de 5 jours avec le syndicat de voirie intercommunal, pour un coût de 13 000 € HT pris en charge à 50 % par le Département ;
- Puis la réalisation du fauchage et du curage de fossé, pour un total de 11 775 € HT pris en charge en totalité par la commune ;
- À tout cela vient s'ajouter les trois passages de fauchage des employés municipaux, dûs aux fortes pluies et d'ensoleillement alternés que nous avons subi cette année ;
- L'empierrement de certains chemins ruraux.
- Un panneau stop a été mis en place aux Chapelles à la demande des riverains pour une meilleure sécurité des usagers.

par Gérard Grenier



En période humide, les passages d'engins agricoles peuvent rendre les routes boueuses, donc glissantes et dangereuses. Pour limiter les risques, il faut signaler le chantier aux usagers avec des panneaux – qui peuvent être empruntés au service technique de la commune – et nettoyer la route après. Si ce n'est pas fait et qu'un accident survient, votre responsabilité peut être mise en cause.



RAPPEL

Sécurité et numéros d'urgence

2 défibrillateurs sont à votre disposition dans le bourg de Janailhac :

- 1 devant l'entrée du centre de loisirs « Les Galoupiaux »
- 1 dans le hall de l'entrée de la salle André Garnier

112	Numéro d'urgence européen
15	Service d'aide médicale urgente (SAMU) et service d'accès au soin (SAS)
17	Police secours
18	Sapeurs-pompiers
114	Urgences pour les sourds et malentendants
197	Alerte attentat / Alerte enlèvement
115	Samu social

NOUVELLES DU SIAEP



L'avenir du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Nexon regroupant les communes de Janailhac, Nexon, Saint-Maurice-les-Brousses vit sa dernière année. Il fut créé en 1966. La loi NOTRE de 2015, plusieurs fois reportée, devenant effective au premier janvier 2026, fait obligation aux communautés de communes d'exercer la compétence eau-assainissement sauf si un syndicat couvrant le territoire de plusieurs communautés de communes existe.

Le 4 novembre dernier, le comité syndical du SIAEP de Nexon a décidé de demander son adhésion au Syndicat Vienne Briance Gorre. Les communes de Janailhac Nexon et Saint-Maurice ont adopté une délibération dans ce sens.

Le 4 novembre dernier, le comité syndical du SIAEP de Nexon a décidé de demander son adhésion au Syndicat Vienne Briance Gorre. Les communes de Janailhac Nexon et Saint-Maurice ont adopté une délibération dans ce sens.

Au cours de l'année qui vient aura lieu le transfert de l'actif et du passif de notre syndicat. Les projets en cours ainsi que la représentation de nos communes seront repris et menés à bien par le Syndicat Vienne Briance Gorre.

Pour l'instant en tout cas, pour les deux années à venir la société SAUR sera gestionnaire de notre eau.

Une page se tourne...

Le secrétaire du SIAEP, Jean-Louis Goudier

FLEURISSEMENT

Depuis de nombreuses années la commune, grâce à l'implication des agents, embellit le cadre de vie des habitants et permet aux visiteurs de découvrir un bourg agréable et est une invitation à y vivre.

En cette année des Jeux olympiques, Lucie a conçu un fleurissement lié à cet événement. Ce projet a été validé par la commission cadre de vie. Elle a réalisé avec des matériaux de récupération, pots, boîtes, de jolis personnages. Un magnifique cheval était installé devant l'immeuble Janus et s'apprêtait à faire un grand saut.

Ce fleurissement s'est accompagné de la remise en place des jeux qui ont fait le bonheur des enfants et parfois des grands.

L'automne a été le début de la mise en place des bulbes qui égayeront le printemps.

La volonté des agents et du conseil municipal est de faire le mieux possible et ce au coût le moins important pour la commune. L'emploi des plantes vivaces moins consommatrices d'eau est un des grands enjeux pour demain (*même si l'année 2024 aura été une des plus humides depuis longtemps*).

Dans un avenir proche, il sera nécessaire que la commune porte son attention sur le parc municipal composé essentiellement de rosiers situé dans l'ancien jardin du presbytère autour de l'église.

Pour l'année 2024, le fleurissement s'élève à la somme de 2 700 € TTC, y compris les achats des plantes vivaces et arbustes pour les entrées du bourg.

Le fleurissement participe à notre bien-être et se veut être un moyen de développement.

par la commission cadre de vie



LA LANDE DE PAULHIAT

La lande de Paulhiat, la lande de Betour, la pêcherie de Betour... Qu'est-ce qui se cache derrière ces lieux que l'on situe vaguement vers le magasin vendant du matériel agricole et de jardinerie au bord de la départementale 704 ?



Il s'agit de terrains qui appartiennent à la commune de Janailhac. Ils sont cachés dans un fond de vallon que la commune a rendu accessible au printemps 2024 par un cheminement et un magnifique passage empierré dans la partie humide.

De la lande occupe la partie où vous pouvez marcher. Elle est caractérisée par une végétation basse et buissonnante. Vous pourrez observer la Callune aux fleurs roses pâles en fin d'été, la Bruyère cendrée ou l'Ajonc nain aux

fleurs jaune vif. Ce milieu occupant un tiers du Limousin au début du XX^e siècle a vu sa surface réduite à moins de 1 % actuellement. Il est classé parmi les milieux à préserver à l'échelle européenne.

Dans le fond du vallon, le ruisseau prend sa source au niveau de la pêcherie située en contrebas de la route entre le Pavillon et le Petit Betour. Après avoir serpenté en sous-bois, Il rejoint le Boucheron après le village de Paulhat.

Dans un replat du communal, sous la lande, se trouve une prairie humide dite à « Molinie et Jonc acutiflore ». Ce sont deux espèces qui permettent de caractériser le milieu et qui montrent que le sol est pauvre, voire tourbeux. Cet habitat aussi est classé parmi les milieux à préserver à l'échelle européenne.

Quant au boisement qui, de loin semble, assez uniforme, il est constitué de 5 types de formation. Le taillis de Châtaigniers et la chênaie-charmaie constitue les plus grandes surfaces et sont les plus connues. Un boisement

mixte de feuillu et résineux se trouve sur l'aval du communal. Enfin, les boisements humides sont rarement parcourus en raison de leur difficulté d'accès. En effet, entre le sol très mou et les multiples obstacles, la Saulaie marécageuse et la Boulaie humide sont peu praticables.

Ainsi, ces quelques 6 hectares de terrains communaux regroupent une diversité de milieux remarquable et constituent un refuge pour la faune sauvage à préserver. La Commune, l'Association Janailhac Patrimoine et le Conservatoire s'investissent pour la préservation de ce site. Ainsi, la réfection de la pêcherie a commencé en octobre dernier. Ce premier chantier participatif a été l'occasion de retrouver le canal de vidange. Il reste du travail pour re-étanchéifier et remettre en eau ce point d'eau. N'hésitez pas à vous signaler auprès de l'association Janailhac Patrimoine pour participer aux prochains chantiers.

par Virginie Bloots - Espaces naturels



RENTRÉE 2024

Cette année l'école de Janailhac compte 44 enfants dont 14 CP, 23 CE1 et 7 CE2. Ils sont répartis en deux classes : les CE1 sont pris en charge par M. Coiffard Jonathan, les CP/CE2 sont réunis dans une classe sur le thème d'Harry Potter avec Mme Thévet Élise, nouvellement arrivée sur le poste de direction. L'équipe pédagogique est complétée par Mme Lebec Anne qui intervient en CP/CE2 un vendredi sur trois pour que la directrice puisse accomplir les tâches administratives. Certains enfants sont accompagnés par une AESH : Mme Monnerie Annabelle.

Afin de renforcer les liens entre les deux enseignants et les deux classes, nous décloisonnons certains apprentissages le jeudi après-midi, pendant lesquels M. Coiffard enseigne aux CP/CE2 et Mme Thévet s'occupe des CE1. L'école est toujours très investie dans les apprentissages des enfants en classe mais aussi lors de sorties. Les projets pédagogiques permettent, cette année, aux enfants de voir le spectacle JMF « Tigger Rodéo » en novembre, de participer à : trois rencontres sportives organisées par l'USEP avec d'autres écoles (cross'athlon, jeux d'opposition, athlétisme), trois séances à la

médiathèque de Nexon, une séance au cinéma fin décembre... Pour Noël, les trois écoles du RPI profiteront d'un conte musical intitulé « Raoul et moi » à la suite duquel nous partagerons un pique-nique tous ensemble (de la petite section au CM2).

Les élèves des deux classes bénéficieront d'une semaine classe bleue à la piscine de Saint-Yrieix-la-Perche au mois de mai.

Nous remercions la municipalité qui prend en charge les transports afin que les enfants puissent profiter de tous ces apprentissages à l'extérieur.

L'équipe enseignante

RÉORGANISATION

La baisse des effectifs des élèves sur l'ensemble du RPI (131 élèves en 2024 contre 146 en 2023) a entraîné cette année, la fermeture d'une classe, sur Janailhac. Une réorganisation de l'école a donc été nécessaire.

La classe vacante a été attribuée à la nouvelle garderie surveillée par Sylvie Debord. Les enfants peuvent bénéficier d'un espace plus grand et de matériel pédagogique supplémentaire.

par Éliane Mazabraud et Marlène Besse

ZOOM TON ASSIETTE

Vendredi 22 novembre, s'est tenu le deuxième ZOOM TON ASSIETTE. Cette animation à l'initiative de Véronique, permet aux enfants de l'école de Janailhac de rencontrer les agriculteurs, qui fournissent une partie des produits qu'ils consomment le vendredi, lors des repas de producteurs.

À cette occasion, les jeunes écoliers peuvent échanger avec ces agriculteurs et redécouvrir les fruits et légumes qui leurs sont proposés.

Des activités ludiques (jeux de cartes, jeux d'observation, ...) et séances de dégustations rythment ce beau moment de partage.

Les enfants et les producteurs se sont tous donnés de nouveau rendez-vous pour l'année prochaine, avec qui sait de nouvelles surprises !!

par Marlène Besse





Le 17 août dernier, Laurent Montbron, Secrétaire Général de la Préfecture, sous-préfet de l'arrondissement de Limoges auquel appartient la commune de Janailhac, nous faisait l'honneur de nous rendre visite. Accueilli par le Maire Philippe Devarissias après une rencontre en Mairie ou les élus ont pu présenter la commune, le représentant de l'État a d'abord découvert le bourg de Janailhac et son patrimoine en particulier son église. Il a pu voir les différentes réalisations de la municipalité. Le repas pris au restaurant Saint Eutrope fut un moment convivial où les personnes présentes ont pu évoquer à bâtons rompus la vie de la commune.

La principale activité économique de Janailhac est l'agriculture. C'est donc tout naturellement que la délégation s'est rendue dans une exploitation agricole. C'est à Bellevue que Laurent Montbron a découvert l'agricul-

ture Janaillaude. Il a écouté les explications fournies par Florent Gizardin qui a évoqué les joies et les difficultés de l'agriculture et plus précisément l'élevage dans notre commune.

Il a poursuivi sa visite par le village des Chapelles où il a apprécié la petite chapelle donnée à la commune et assuré les élus de son attention pour la sauvegarde de ce petit patrimoine. Il a découvert les sentiers de randonnée et la Lande de Plaud et de Betour.

La visite s'est achevée dans le bourg par la visite de l'immeuble Garnier et du projet de tiers-lieu et de logement attaché à cet immeuble. Janine Leroy, en tant que coprésidente de l'association Au Coin de La place, lui a présenté les objectifs pour ce tiers-lieu, conforme aux souhaits du donateur.

Une belle journée où le représentant de l'État a pu voir les réalisations et les projets de la commune.

par Jean-Louis Goudier

Recensement

Logo République Française: Liberté, Égalité, Fraternité

Logo Insee: en partenariat avec votre commune

Recensement
de la population 2025

Répondre au recensement, c'est utile pour construire demain !
Encore plus simple par internet

le-recensement-et-moi.fr

Le recensement démarre le 16 janvier. Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

Cette année, Janailhac réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés du 16 janvier au 15 février 2025.

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispen-

Zoom sur les villages La Bellaudie et La Mongie

Nous poursuivons dans ce bulletin notre promenade de villages des hameaux de la commune. Nous allons nous arrêter sur deux villages La Mongie et La Bellaudie. Ces deux villages faisaient partie du domaine du Mazet comme les villages de Galifort, Plaisance et Lalet sur la commune de La Meyze. Ils étaient confiés à des métayers qui partageaient avec le maître du fond (*propriétaire*) les revenus du bien. Ces deux villages bien proches font référence pour La Mongie à un endroit possédé par des moines ou des moniales bien qu'il n'y ait pas de trace d'abbaye ou de prieuré. Pour La Bellaudie pourrait vouloir dire belle voie...

- En 1836, La Mongie comptait 11 habitants. Le plus jeune avait 5 ans alors que le plus âgé avait 45 ans. La Bellaudie comptait 10 habitants, le plus jeune avait 3 ans alors que le plus âgé avait 44 ans.
- En 1886, La Mongie comptait 15 habitants dont l'âge allait de 2 à 72 ans.
- La Bellaudie avait 9 habitants dont le plus âgé avait 50 ans et le plus jeune 2 ans.
- De nos jours, 2 habitants habitent La Bellaudie alors que La Mongie est occupée par 9 habitants sur 3 maisons.

Il est à noter qu'un petit étang existait entre le village du Mazet et celui de La Mongie. Il figure sur le plan cadastral de 1819. Il n'est plus en service et est redevenu un champ. À l'occasion de la construction d'un aqueduc des restes en



bois de la bonde ont été découvert.

À La Bellaudie vivait il n'y a pas si longtemps, le dernier marchand de vin de Janailhac.

par Jean-Louis Goudier

sable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir la **population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés,

et **sur les logements**, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

- 1) Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante** ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- 2) Définir le **nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, etc.
- 3) Identifier les **besoins** notamment



Votre agente :
Fabienne Sontot

en termes d'équipements publics collectifs (*transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.*), de commerces et de logements.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter la mairie au 05.55.00.71.06.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site : le-recensement-et-moi.fr.



ASSOCIATION « AU COIN DE LA PLACE », MAISON ANDRÉ

La Maison André, ouverte depuis début 2024, est un tiers lieu médiatisé par les membres de l'association « au Coin de la Place » qui a accueilli une grande variété d'activités pendant l'été, qui propose aux associations de la commune un endroit convivial pour se réunir et qui héberge depuis peu des ateliers d'initiation ou de découverte.

LES ATELIERS PROPOSÉS PAR L'ASSOCIATION

Depuis le mois d'octobre

Tous les 1^{ers} mercredis du mois :

- Un atelier nature animé par Bénédicte et Janine et propose la découverte des plantes qui nous entourent et leur utilisation pour des recettes de tisanes, crèmes, culinaires... dans un esprit d'échange de savoirs.

Tous les 2^{es} mercredis du mois :

- Un atelier couture animé par Sylvie avec un thème mais aussi un lieu pour venir apprendre à utiliser la machine, faire sa couture en profitant des conseils des autres.

D'autres ateliers vont se mettre en place :

- Dessin tous les 4^{es} mercredis du mois animé par Claude ;
- Généalogie en partenariat avec Janilhac Amitiés animé par Christiane (prochain atelier le 9 janvier à 10h) ;
- Conversation en anglais animée par Darren et Maxime, tous les lundis à 19h à partir du 6 janvier.

Une adhésion à l'association est demandée d'un montant de 10 euros par an. Si vous souhaitez participer ou animer un atelier, n'hésitez pas à nous contacter.

■ Concert de Jazz du 02/08/2024

Dans le cadre de Jazz 2024 en partenariat avec l'association « Jazz aux Villages », le trio Séverine Caupain a proposé un concert de grande qualité artistique et de partage pour environ 76 personnes présentes dans l'église de Janilhac.

■ Café Réparation du 02/11/2024

Un collectif de l'agglomération de Limoges a animé des ateliers :

- **Véli-Vélo** : réparation et réglages de vélo ;

- **Les petits débrouillards** : dépannage de petits appareils électriques et électroménagers.

Ces ateliers ont permis d'initier les visiteurs à la recherche de **pannes sur du petit matériel électrique, aux bases du réglage et de l'entretien des vélos** ou de solutions alternatives afin de prolonger la vie des objets du quotidien dans une démarche de développement durable.

■ Les marchés avec des producteurs locaux

- Les marchés se sont tenus devant la maison André sur la place du village tous les dimanches du 4 mai au 13 octobre.
- Les 2^{es} dimanches de chaque mois des marchés plus importants avec animations et repas sur place préparés par les producteurs ont été proposés.

Les producteurs

- **Hélène pour La ferme de Baloffes** à S^t-Priest-Ligoure (*viande de porc*) ;
- **Bruno de La Meyze** pour les œufs et la viande de mouton ;
- **Vincent des Jardins de Champa-gnac** à S^t-Priest-Ligoure (*légumes*) ;
- **Bénédicte** pour les fraises et les crêpes de Saint-Priest-Ligoure ;
- **Alicia du Rucher de la Valentine** de Coussac (*miel*) ;
- **Jérôme de L'atelier des 3 sœurs** de Saint-Maurice-les-Brousses (*confitures*) ;
- Et en dépôt, **les noix de Ron** de la Noyeraie et le **jus de Pomme et vinaigre** de Romain de S^t Priest-Ligoure.

Un bar associatif a été tenu par les membres de différentes associations (*Comité des fêtes, Club de randonnée, Au coin de la Place*).

- **Animations proposées** : « jeu en famille » par l'association Partajeu, Dédicace du livre « Mémoire des cicatrices » de Guylain Nguya Boyeke, concert d'un

groupe local de musique irlandaise BordEirland, présentation avec diaporama « Le monde des abeilles » par Alicia du Rucher de la Valentine, parties amicales de pétanque, vide-dressing et vide-maison.

Le 13 octobre lors du dernier marché de cette saison estivale, un bilan a été fait en présence du Maire, des producteurs et des membres du tiers-lieu « Au coin de la Place ».

Les participants ont apprécié la convivialité de ces matinées qui se sont souvent prolongées par un repas avec les produits locaux et les plats vendus sur place.

La fréquentation était variable selon la météo et les activités proposées. Néanmoins, le bilan reste très positif en termes d'animation du centre bourg et visibilité pour les producteurs, prêts à renouveler l'expérience l'année prochaine.

■ Vente de pain :

Après la fermeture de l'Atelier de Janilhac et afin de dépanner les habitants, le tiers-lieu en partenariat avec la municipalité a proposé la vente de **pain tous les mercredis matin et de pains, viennoiseries et journaux les dimanches** lors des marchés, dès le 1^{er} juillet et jusqu'au 30 septembre, date de l'ouverture de la **Halle de Janilhac**.

■ La Bascule aux livres :

L'association en assure le fonctionnement qui reste identique. Vous pouvez prendre des livres, les remettre ou les faire voyager, en déposer dans la limite de place disponible.

Pour tous dépôts plus importants, merci de contacter le tiers-lieu au 06.33.88.04.33

Janine Leroy et Laurent De Marchi - Co-présidents



SQUARE GERMAINE RIBIÈRE

2024 marque le 80^e anniversaire des débarquements de Normandie et de Provence. L'État a invité les communes à commémorer sur leur territoire ce moment.

C'est à cette fin qu'en juillet vous avez été conviés à participer à une consultation citoyenne afin de donner un nom à l'espace situé face au centre de loisir, rue de Kilstett, espace où les arbres de naissance sont plantés chaque année. La majorité des réponses s'est porté sur le nom de Germaine Ribière.

Cette dernière est née en 1917 à Limoges dans le milieu d'ouvriers porcelainiers chrétiens. Ses parents acceptent qu'elle poursuive ses études à Paris. Elle entreprit donc des études de philosophie. Son engagement religieux fit d'elle un membre important de la JEC de 1940 à 1945. Jeune femme résistante de 25 ans (1942), elle franchissait les lignes en train et parcourait tout le pays, discrète et secrète : elle osait agir, partout.

Fin août 1942 elle découvre avec horreur le camp de Nexon où sont parqués des juifs, hommes, femmes, enfants,

jeunes et personnes âgées dans des conditions de salubrités abominables indignes de la condition humaine.

Grâce aux informations transmises par elle la rafle des juifs de Limoges soit 800 personnes fut un fiasco et la Gestapo n'emprisonna que 27 personnes.

Elle fut aussi l'une de premières femmes françaises « Juste parmi les Nations » en 1967.

Clandestinement, elle réalisait le sauvetage de familles et le camouflage des enfants juifs dans diverses régions de France notamment en Limousin autour de Salignac et Le Vigen. Elle intervenait en Poitou avec Hélène Durand et ses amies jécistes, en Limousin en lien avec Combat, en Rhône-Alpes et ailleurs avec des résistants chrétiens et juifs.

Comme résistante chrétienne, son parcours est celui d'une combattante s'acquittant « en française » des missions les plus périlleuses, au service de

l'Amitié Chrétienne et de Témoignage Chrétien. Avec « une intelligence inventive », écrit le père Pierre Chaillot qui loua aussi, en 1946, « son désintéressement et son courage, magnifiques ». Elle s'est éteinte en 1999 à Paris après une vie de chercheuse au CNRS.

Figure féminine au cœur de l'équipe centrale d'un mouvement de résistance civile, elle mérite toute l'attention des générations d'aujourd'hui. Dans ce monde de plus en plus chaotique elle nous invite à tenir nos esprits en éveil afin que la monstruosité de la guerre et son cortège d'abominations ne se reproduise pas.

Ce texte s'appuie sur le livre de Claude Penin « Germaine Ribière une figure majeure de la Résistance chrétienne » publié aux Presses Universitaires du Limoges en 2003. Une conférence sur sa vie se déroulera courant 2025 à Janailhac.

par Jean-Louis Goudier

REPAS DE VILLAGE

Cette année encore, des repas de village au sein du bourg et des hameaux ont été organisés.

C'est une occasion de passer un agréable moment entre voisins et de partager un bon repas.

par Éliane Mazabraud
et Marlène Besse



Chamessouze



Bourg

NOS EMPLOYÉS MUNICIPAUX

S'il appartient au conseil municipal de fixer les orientations politiques de la commune, les agents ont la mission de les mettre en pratique. Leur rôle est irremplaçable, ce sont eux qui gèrent au quotidien l'intendance de la commune sous la responsabilité du maire. Nous vous proposons de regarder avec eux le temps passé par le personnel technique à ces différentes missions (*nous envisageons dans de prochains bulletins les missions du personnel lié à l'école ainsi que celui de la secrétaire de mairie*). Deux personnes assurent le travail technique de la commune, Lucie et Éric.

Nous avons essayé d'établir les différents postes d'activité et de quantifier le temps passé à chacun d'eux. Avec 36 kilomètres de routes à l'entretien et une dizaine de chemins, dont est propriétaire la commune, ces voies de communication obligent les agents à y consacrer du temps. Le fauchage, le point-à-temps (*opération consistant à boucher les trous en formation*), les interventions ponctuelles sur voirie, coups de vent, ramassage des branches... c'est 50 % du temps de travail d'Éric et 20 % celui de Lucie. La commune est propriétaire de plusieurs bâtiments : la mairie, l'école, la cantine et le réfectoire, la salle des fêtes, l'atelier municipal, l'ancienne poste, les logements de l'ancien presbytère, la maison Garnier, l'église et la chapelle des Chapelles. Ces bâtiments requièrent un petit entretien permanent, y compris des travaux de peinture et de temps à autre d'électricité. Éric y consacre 20 % de son temps et Lucie 15 %.

Les espaces verts participent au bien-être des habitants et donnent une image positive aux visiteurs et touristes. Il convient d'en assurer l'entretien, que ce soit la tonte, le



bêchage et la plantation des végétaux, bulbes, arbres et arbustes. Ces travaux comprennent aussi l'entretien du cimetière, de la station d'épuration et des espaces autour de la chapelle et des fontaines. Lucie y consacre 65 % de son temps alors qu'Éric 30 %. On peut inclure dans ce paragraphe le nettoyage régulier des éco-points du au manque de civisme des utilisateurs.

Il convient d'ajouter les travaux funéraires que réalisent encore nos agents : ouverture et fermeture de caveaux, creusement de tombe et exhumation.

Pour Lucie et Éric, cette variété d'occupation est un plaisir et une joie. Le sens du bien commun est aussi un motif de satisfaction. **Merci à eux deux.**

P.S. : à l'occasion d'un prochain bulletin, nous évoquerons le travail de Caroline.

par Jean-Louis Goudier



LA PART'VADROUILLE DE PARTAJEU S'ARRÊTE À JANAILHAC !

Depuis le début de l'année, l'association PartaJeu part en vadrouille, sur la Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus, pour proposer des temps de jeux à destination des enfants et de leur famille.

PartaJeu s'arrête à Janailhac pour installer des espaces de jeux en accès libre et gratuit. Elle est régulièrement accueillie par les bénévoles de l'Association Au Coin de la Place (devant ou dans la Maison André) pour proposer aux familles des **Jeux en sortie d'école** et des **Dimanches matin en Jeux**. Des temps de jeux où les familles peuvent se rencontrer, discuter, et bien sûr jouer ensemble !

Grâce au soutien des élus et du Centre Intercommunal d'Action

Sociale, PartaJeu propose également un atelier « Bulle de Jeux », dans les locaux du Relais Petite Enfance, avec un espace de jeux adapté aux enfants de moins de 3 ans accompagnés d'un parent. En accès libre et gratuit, cet atelier propose aux familles de se retrouver 1 samedi matin par mois pour s'offrir un temps de répit tout en étant près de son enfant, pour permettre à son enfant de jouer avec d'autres enfants, et pour échanger entre parents sur son expérience parentale.

Le prochain atelier « Bulle de Jeux » aura lieu le samedi 14 décembre au Relais Petite Enfance et l'atelier « Jeux en sortie d'école » sera accueilli par l'Association Au Coin de la Place le vendredi 20 décembre.

N'hésitez pas à passer nous voir !

JANAILHAC PATRIMOINE



Le patrimoine peut être naturel, bâti, immatériel, ancien ou récent. Il est dans tous les cas un élément de transmission. On le reçoit et on le transmet. Suivant une ancienne formule « on n'est pas héritiers mais successeurs ». La volonté de notre association est de transmettre à ceux qui viendront après nous un certain nombre d'éléments que nous ont confiés ceux qui nous ont précédés.

Au cours de cette année plusieurs petits projets ont été menés :

- Au mois de février, nous avons visionné le film Farrebique de Georges Rouquier réalisé en 1946 qui nous conte sur une année le quotidien d'une famille paysanne du Rouergue.
- Au mois d'avril, Gaby Veyrier a réalisé une croix qui est venue remplacer celle située à la sortie de Janailhac vers Maumont. Merci à lui pour son talent, merci à l'abbé Michel Lateras d'avoir béni cette croix.

- Avec l'association Au fil de l'Isle, nous avons matérialisé un cheminement au travers du communal de Plaud et Betour. Nos employés municipaux ont réalisé un joli gué en pierre qui permet de traverser ce terrain à pied sec. En octobre, nous avons au cours d'un atelier participatif commencé la rénovation de la pêcherie de ce communal.

- Au mois de juin, une vingtaine de participants sont venus écouter les commentaires de Virginie Bloods des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine. Avec elle, nous avons fait une visite de cette lande. Virginie nous a indiqué les espèces animales et végétales de ce lieu.

- En septembre, visite de la glacière du Viillard et concert à l'église avec le groupe de notre ami Alain Gibaud.

L'année qui vient se profile avec quelques projets :

- La projection du film Biquefarre, une conférence sur le résultat des fouilles effectuées à l'église et dans la maison Garnier, conférence sur Germaine Ribière, balade archéologique, concert, etc.

- À plus long terme, l'association veut participer à la restauration de la chapelle du village Les Chapelles.

Qu'il me soit permis de remercier Monsieur Daniel Arnaud de Limoges, qui a fait un don à notre association pour son implication dans la sauvegarde du patrimoine.

Bonne et heureuse année à tous.

Le Président – Jean-Louis Goudier





Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne
NOUVELLE-AQUITAINE

Permanence Bus



Jeunes 16-25 ans

Les Missions Locales

le réseau pour l'emploi des jeunes !

Permanence Bus

Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne

Janailhac

Mercredi 22 Janvier
Mercredi 19 Février 2025
14h30-16h30

En face du centre de loisir / Rue Kilstett





05 55 70 45 74

06 25 77 02 01

INFORMATION FORMATION ORIENTATION EMPLOI VIE





Balade contée



Fête des écoles



Fête des écoles

LES 3 CRAYONS BLEUS

Association des parents d'élèves

Le jeudi 3 octobre dernier s'est déroulée l'assemblée générale de l'association des parents d'élèves des écoles du RPI, Les 3 Crayons bleus. Cette assemblée générale a été l'occasion de revenir sur une année riche en moments conviviaux et sympathiques avec les enfants et les familles du RPI. Le bilan financier nous permet à nouveau de financer les sorties piscine des écoles de Janailhac et Saint-Jean-Ligoure mais aussi de participer à la coopérative scolaire pour chacune des classes.

Forts du dynamisme et de la mobilisation de la fin de l'année passée, nous avons constitué un nouveau bureau composé de 5 membres dont 4 nouveaux. Nous aurons besoin de l'aide et de la participation des parents pour nos événements à venir.

À peine nommé, le nouveau bureau s'est attelé à la préparation d'une opération cumulée pour Noël avec la commande de chocolats et de sapins. Les années passées, ces deux opérations ont été des réussites tant par les retours des parents que par les bénéfices récoltés, nous espérons que ce sera encore le cas cette année. La distribution se fera lors du « Vide ta chambre » qui

aura lieu le 8 décembre à la Salle des fêtes de Saint-Priest-Ligoure. L'opération « **Vide ta chambre** » a été faite en février. Si elle a bien attiré les exposants, il n'y a eu que peu de passage. Nous essayons donc cette opération cette année avant Noël. Lors de cet événement ce sera aussi l'occasion de retrouver les jeux de Partajeu le matin de 10h à midi, ou de se faire faire un beau maquillage !

- Le 12 avril prochain, l'APE organisera son **traditionnel Super Loto des écoles**, manifestation majeure de l'année pour l'association. Cet événement suscite un fort engouement de la part des familles du RPI, et d'habitants des communes, et la participation ne peut se faire à présent que sur réservation.

- En mai, nous renouvellerons la « **randonnée contée** », moment convivial offert aux familles du RPI en partenariat avec l'association « Les passeurs d'histoire ».

- Avec la **fête annuelle des écoles**, se clôturera la saison. Ce sera à nouveau à Janailhac cette année le dimanche 15 juin 2025. Les points forts des précédentes années seront reconduits : très beaux spectacles des classes le dimanche matin, espaces de jeux et

d'amusements l'après-midi en association avec Partajeu et fin de session avec la petite boum pour achever la journée.

- Au cours de l'année, nous aurons aussi l'occasion de participer à certains événements du Comptoir de Saint-Priest-Ligoure (*disco roller en mars 2025*) ou de l'association de la bibliothèque (*chasse aux œufs le 23 avril 2025*)

Cette nouvelle année représente encore une fois un enjeu pour l'APE qui doit maintenir son activité pour le soutien des écoles.

Nous espérons que l'esprit de convivialité et de fête perdurera encore et nous permettra de proposer des événements toujours dans l'objectif de maintenir un lien entre les familles et développer les actions en faveur des activités périscolaires des enfants du RPI.

Nous remercions à nouveau les mairies, les enseignants pour leur soutien et les bénévoles qui ont donné de leur temps pour permettre à l'APE d'apporter cette année le soutien nécessaire.

par le Bureau des 3 Crayons Bleus

les3crayonsbleus@gmail.com

ÉCOLE DE FOOT DU PAYS DE NEXON - SAISON 2024-2025

Des sourires, des crampons et des ballons ronds...

Après la rentrée des classes, les enfants de l'école de foot du pays de Nexon ont repris avec joie le chemin des terrains ! Cette saison 2024-2025 s'annonce excellente, avec déjà 100 licenciés répartis dans 5 catégories d'âge.

- Catégorie U7 : 9 joueurs (*entraînement mardi soir de 18h30 à 19h30 au stade municipal de Nexon*), en même temps que la catégorie U9 constituée de 22

joueurs et joueuses.

- Catégorie U11 : 16 joueurs et joueuses (*entraînement mardi de 18h30 à 19h30 au stade de La Roche-l'Abeille*).

- Catégorie U13 : 25 joueurs et joueuses (*entraînement mardi et le jeudi de 18h30 à 20h00 au stade municipal de Nexon*).

- Avec un record de 26 joueurs en catégorie U15 qui a réintégré le groupement la saison dernière (*entraînement mercre-*

di et vendredi de 18h à 19h30 au stade municipal de Nexon).

Vous pourrez retrouver les équipes lors des matchs qui se déroulent le samedi, à La Roche-l'Abeille, Nexon, La Meyze, Saint-Priest-Ligoure... et ailleurs.

N'hésitez pas à venir encourager les jeunes !

Ce début de saison prometteur, tant sur le plan de la dynamique et de l'état d'es-

Associations



JANAILHAC AMITIÉS

Janailhac Amitiés, totalise aujourd'hui 46 membres adhérents. L'année 2024 a été bien remplie en témoigne la diversité de ses nombreuses manifestations qui ont connues d'excellents résultats de participation du public.

- L'année avait débuté avec du **théâtre avec la troupe Au bonheur des planches** (acteurs *Christophe Barget* et *Maggy Reine*), qui ont réussis à donner deux représentations avec notre salle comble.
- Le **repas pot au feu** du mois de mars a fait le plein de ses adhérents dans une ambiance festive ou trois récipiendaires ont été honorés (*Raymonde S.*, *Georgette C.*, *Fernand G.*), pour leurs 80 printemps.
- Début juin, le **repas au restaurant** « Le Saint-Eutrope » a également été apprécié par les adhérents autour d'une bonne table de l'été préparée par son traiteur Karim. Comme à chaque repas, l'animateur Raymond a conduit une ambiance fort chaleureuse.
- L'automne a été marquée par l'organisation d'un dimanche **après-midi cabaret avec la troupe Swing Mélodies**. Ce

merveilleux spectacle a enchanté les quelques 70 spectateurs présents.

- L'organisation de **notre loto** a lui aussi connu le succès par une salle pleine de participants.

Une très belle réussite également au niveau de nos ateliers qui se déroulent à la Maison André (tiers-lieu géré par l'association « Au coin de la Place ») :

- Plusieurs sessions informatiques ont été organisées autour de Pierre Garot. Plusieurs participants ont suivi ces différents ateliers d'initiation ou de perfectionnement.
- Chaque mardi, également beaucoup de personnes se retrouvent autour des créations de différents objets en mosaïque. L'animation de cet atelier a été confiée à Chantal Lambert et à sa collègue Marie-Geneviève.

Ces différentes activités ont vu le jour

grâce à la bonne coopération de l'association hôte de ce tiers-lieu sans quoi, rien n'aurait été possible pour planifier ces différentes rencontres.

- Les deux identités vont organiser des 2025, un atelier commun de généalogie. Pour 2025, un rendez-vous à noter pour le mercredi 15 janvier avec une démonstration de la Société Pro Confort. Ce sera aussi l'occasion à midi de se rassembler autour d'un buffet préparé par un traiteur de Saint-Mathieu. L'après-midi se déroulera notre réunion mensuelle, comme chaque troisième mercredi du mois, autour de la projection d'un film et des jeux de cartes. D'autres manifestations ouvertes à tous viendront compléter notre agenda.

Bonnes fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous.

par Robert Boucheron, Président

prêt que sur les résultats, annonce de beaux moments de sport et de partage. Début de saison dynamique également au sein du bureau et de l'encadrement. Avec M. Franck Laforge comme président, et déjà fort d'une équipe investie et motivée, le bureau vient s'enrichir de nouveaux membres : Gaëtan pour le secrétariat et Aurore pour la comptabilité. Les éducateurs engagés depuis des an-

nées auprès de nos jeunes, voient également leur équipe renforcée par l'arrivée de 3 nouveaux éducateurs (*Maxime - U7*, *Felix - U13* et *Aurélien - U9*).

Nous avons une pensée particulière pour Gégé, notre ancien éducateur U9-U11 tellement apprécié par les petits champions

et par les parents. Il nous manquera.

De nombreux licenciés, des éducateurs investis et un bureau motivé, autant d'ingrédients qui confirment l'élan et la dynamique positive de l'école de foot et annonce une belle saison 2024-2025 !

- Président : Franck Laforge - 06.22.52.17.01 - stephaniefrancklaforge@gmail.com
- Trésorière : Virginie Fayemendy - 06.09.44.55.40 - virginiefayemendy@sfr.fr



LES AMIS DE KILSTETT

2024, un bilan riche en émotions !

Cette année a été en grande partie consacrée à l'accueil de nos amis de Kilstett. Nous tenons ici à remercier très chaleureusement nos 4 communes pour nous avoir soutenus, et financièrement et matériellement, afin d'organiser un séjour convivial.

Afin de compléter l'effort des municipalités, nous avons participé aux festivités de nos communes :

- **Marchés de Noël 2023** de Saint-Priest-Ligoure (*concert de l'Avent*), La Meyze et Janailhac ;
- **Stand au vide-grenier** de La Roche-l'Abeille le 11 août ;
- **Participation au corso fleuri** de la Saint Michel de La Meyze le 29 septembre ;
- **Fête du terroir** de Janailhac le 3 novembre : vente de baguettes et vide-grenier ;
- Et nous avons participé aux **festivités**

de Noël 2024 : stand de décorations, pains d'épices et autres senteurs épicées, au marché de Noël de La Meyze le 1^{er} décembre ; chocolat chaud de Noël, pâtisseries, au marché de Noël de Janailhac le 21 décembre !

Le temps fort de cette année fut donc la visite de nos jumeaux alsaciens du 9 au 12 mai. Visites culturelles et animations festives étaient au rendez-vous. Ces retrouvailles, les échanges de cadeaux, la découverte d'une histoire inconnue pour certains, d'un terroir, ont permis de partager des moments intenses et chaleureux. Nous remercions vivement nos familles hôtes, les propriétaires de gîtes, les restaurateurs de nos communes sans qui l'organisation aurait été plus difficile !

La Meyze a enfin signé le serment de jumelage avec Kilstett, après Janailhac et La Roche-l'Abeille en 2004 et Saint-Priest-Ligoure en 2010. La cérémonie

au monument aux morts de La Meyze, avec la participation des enfants du RPI de La Meyze et de La Roche-l'Abeille, fut un des moments forts du jumelage. Un grand merci aux enseignants de La Roche-l'Abeille pour leur engagement auprès des enfants.

Gageons que les chants et poèmes récités par les enfants auront marqué les mémoires et que cet esprit de liberté et de solidarité entre les peuples perdurera longtemps pour préserver cet élan d'amitié au profit des générations futures.

Vous pouvez d'ores et déjà noter dans vos agendas la prochaine assemblée générale de l'association, le samedi 15 février 2025 à 10 heures à la mairie de La Meyze.

■ Présidente : Valérie De Marchi
06.78.45.80.09

■ Vice-présidente : Céline Boyard
06.32.80.67.51

AU FIL DE L'ISLE

L'association « Au fil de l'Isle » propose à ses adhérents ou futurs adhérents des marches sur la commune et les communes voisines. Leur durée varie d'une heure trente à trois heures maximum et sont ouvertes à tout public.

C'est une façon agréable de s'aérer, se détendre, avoir une activité physique, échanger tout en découvrant notre commune et d'autres territoires.

Nous nous retrouvons deux fois par mois, le 1^{er} jeudi et le troisième dimanche du mois.

Cette année nous avons sillonné les sentiers et les routes de Janailhac, Nexon, Saint-Yrieix, Saint-Hilaire-les-Places, Coussac-Bonneval.

Nous participons à des animations en collaboration avec les autres associations de la commune ou sur des thèmes particuliers (*balade ornithologique animée par Annick, balade patrimoniale, promenade sous les étoiles, etc.*).

Des membres de l'association ont balisé la liaison entre les deux circuits communaux : circuits **Nord-Sud** et **Les sources de l'Isle**.



La **prochaine marche dominicale** aura lieu le **19 janvier à 14h** et nous avons prévu de faire le circuit des étangs à Nexon si le temps est clément. **À vos bâtons !!**



COMITÉ DES FÊTES

2024 fut une année riche en événements malgré un début en demi-teinte : soirée théâtre avec un public peu nombreux et annulation de la fête patronale due aux mauvaises conditions climatiques.

- Le **marché pique-nique** du mois de juillet avec de nombreux producteurs a été un vif succès. Les animations proposées : concert, bain mousse géant, structure gonflable et feu d'artifice ont clôturé cette très agréable soirée d'été.
- Le **méchoui** qui a suivi a encore cette année réuni plus d'une centaine de convives enchantés du repas proposé.
- Le **deuxième tournoi de basket**, organisé en septembre sur le terrain multisport Stéphane Ostrofski a été l'occasion de passer une journée sportive et conviviale. Nous remercions Karim du Saint Eutrope pour son implication. Il est à noter que Stéphane Ostrofski était présent et nous l'en remercions.
- La **fête du terroir**, s'est déroulée cette année, sous un soleil généreux. Chacun a pu retrouver et déguster tous nos produits traditionnels (*cidre, pain cuit au four à bois, châ-*

taignes grillées). Les nombreux visiteurs ont aussi profité des exposants (*producteurs et vides-greniers*) et de l'originalité de l'animation musicale.

- La réussite de ces manifestations repose sur l'engagement sans faille des bénévoles. Afin de les remercier et de renforcer les liens, nous nous sommes retrouvés un samedi soir pour partager une soirée pleine de bonne humeur.
- Pour clôturer cette année d'animations, nous avons proposé un **marché de Noël**.

Si vous souhaitez nous rejoindre pour renforcer nos équipes, vous serez les bienvenus.

Le bureau du comité des fêtes

N'hésitez pas à nous contacter :

- E-mail : Janailhacomitedesfetes@gmail.com
- Facebook : **Comité des Fêtes de Janailhac**
- Téléphone : **06.80.56.28.61**



Un projet de rénovation énergétique ?
Une question sur les techniques d'isolation ?
Une question sur les aides disponibles ?

05 55 14 88 42
contact@novhabitat87.fr
www.novhabitat87.fr

Nos conseillers sont à votre écoute
du lundi au jeudi de 9h à 12h et de
13h30 à 17h et le vendredi de 9h à 12h.



Pour garantir un accès équitable au service sur toute la Haute-Vienne, les conseillers de Nov habitat 87 assurent des permanences régulières dans chaque communauté de communes. Attention, l'accueil se fait uniquement sur rendez-vous !
>> + d'info sur www.novhabitat87.fr/permanences/

Nov habitat 87 vous accompagne gratuitement et de manière neutre pour définir votre projet de rénovation énergétique.

Les conseillers vous apportent des conseils techniques, vous informent sur les aides auxquelles vous avez droit et vous orientent vers les organismes publics les plus adaptés à vos besoins.

Nov habitat 87 est un service gratuit proposé par le Syndicat Énergies Haute-Vienne (SEHV), le Conseil Départemental et les 12 communautés de communes du département, en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Nov habitat 87 est le service public de la rénovation énergétique en Haute-Vienne pour les particuliers (hors Limoges Métropole)

action portée par :



Attention aux arnaques à la rénovation !

Pour rappel, les organismes publics (Anah, MaPrimeRénov'...) ne font jamais de démarchage en porte-à-porte ou par téléphone. Le démarchage téléphonique concernant la rénovation énergétique est d'ailleurs interdit depuis juillet 2020.

Merci de remonter les cas constatés à

Nov habitat 87



MUSÉE & JARDINS Cécile Sabourdy

/ Le musée en chantier, le projet d'extension a commencé ! /

C'est une fin et un début d'année hors-normes qui s'annoncent au Musée Cécile Sabourdy. **Des travaux d'extension ont débuté en octobre 2024**, pour doubler la surface actuelle de l'établissement avec : de nouveaux espaces techniques, administratifs et de médiation, une nouvelle salle d'exposition, un jardin d'hiver... De quoi améliorer grandement les conditions de travail et d'accueil des publics !

Ce projet muséal s'inscrit dans une démarche écologique, innovante et inspirante pour l'avenir suivie de près par le ministère de la Culture, sensible à ces questions écoresponsables. En effet, il s'agit d'une proposition de rénovation et d'agrandissement où sont mis en avant des matériaux naturels comme le mélange chanvre/chaux pour l'isolation des bâtiments anciens. Le Musée Cécile Sabourdy pourrait devenir un exemple à suivre au niveau national !

Quid des visiteurs pendant les travaux ?

Parce que le musée ne fonctionnerait pas sans vous, l'équipe vous propose de vous accueillir les week-ends, avec une variable d'ouverture partielle en semaine sur certaines périodes. C'est le lancement des **Happy Hours !**

Tous les samedis et dimanches de 14h à 18h, le musée ouvre ses portes au tarif unique de 2 € pour tous au lieu de 5,50 €, et gratuit pour les moins de 6 ans. Un tarif solidaire qui permet de

soutenir l'établissement et de garder un lien avec les visiteurs.

/ Les expositions à voir /

► **Effet Cocktail, mélange d'artistes détonants - Octobre 2024 > juin 2025**

Cécile Sabourdy - Maurice Loirand - André Bauchant - Robert Masduraud - Existence - Roger Bichard - Marie-Rose Lortet - Jacques Lortet - Jimmy Lelu - Eva Lallement - Remigio Rosani - Gustave Cahoreau - Françoise Dumy...

Un cocktail d'artistes pour une exposition détonante, en couleurs et en sensations ! L'équipe du musée vous invite à naviguer d'univers en univers dans un parcours permanent revisité mêlant art Naïf, art Singulier, Art Brut et création contemporaine.

Masques et Territoires de Marie-Rose Lortet dialoguent avec les livres-objets et la petite foule blanche de son mari Jacques Lortet, non loin des dessins d'Ignacio Carles Tolra issus de la collection personnelle de Marie-Rose. Maurice Loirand nous transporte au Japon en hiver à travers la belle série Hayama sous la neige, mais aussi à New York. De salle en salle, vous trouverez des pointes contemporaines, surprenantes : les céramiques de Natali BENOIT (œuvres également en vente à la boutique du musée).

► **Être(s) vivant(s) – photographie d'Hélène Degrandpré - Décembre 2024 > juin 2025**

Le territoire mis en lumière avec les photographies lumineuses et colorées d'Hélène Degrandpré.

Le regard porté par l'artiste sur le territoire rend visible le grandiose des paysages dits « modestes » : sans artifices, l'arbre devient un géant, la prairie enherbée un bijou de sophistication, les étangs et les mousses secrètent un mystère absolu. Au milieu de ces merveilles, l'enfant, l'animal, la femme ou l'homme qui travaillent cette nature, incarnent l'aventure du quotidien, la joie de vivre dans le vivant.

La spontanéité du geste artistique de la photographe, son goût pour l'intuition et sa revendication d'un regard naïf sur son environnement, nous encouragent à expérimenter la rencontre entre ses travaux et les collections atypiques du musée, afin d'éprouver l'humanisme qu'ils semblent avoir en partage.

HORAIRES ET TARIFS

Pour rappel, le musée est fermé en semaine pendant la durée des travaux.

- Ouvert uniquement le **samedi et le dimanche de 14h à 18h** ;
- **Ouverture exceptionnelle en semaine pendant les vacances de Noël** du 21 décembre 2024 au 4 janvier 2025 : ouvert du mardi au dimanche de 14h à 18h ;
- Fermé les 24 et 25 décembre ;
- **Ouvert le 31 décembre et le 1^{er} janvier** de 14h à 18h ;
- Tarif spécial travaux : Happy Hours = **2 €/personne et gratuit – de 6 ans** (hors animation). *Tarifs susceptibles d'évoluer selon l'avancée des travaux !*



LA POSTE SE RÉINSTALLE À SAINT-JEAN-LIGOURE

Depuis quelques semaines, La Poste propose ses services au sein d'un nouveau point de service ruralité situé dans les locaux de la Mairie.

Ce point de service est ouvert du lundi au samedi, durant les horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie. Le Maire et les Adjointes ont été formés et peuvent également effectuer les opérations le week-end lorsqu'ils sont présents.

Une borne numérique interactive est à la disposition de chaque citoyen pour effectuer toutes ses démarches administratives et ce, à titre gratuit.

Une belle victoire à l'actif des élus de St Jean qui se démenaient depuis plusieurs années pour faire revenir l'opérateur Postal qui avait quitté la commune en 1954.

Saint-Priest-Ligoure

LES 15 ANS DU COMPTOIR !

C'est le 9 avril 2009, que le comptoir « bar et épicerie associative » ouvrait ses portes.

Produits locaux et de première nécessité étaient là, mais l'autre ambition était d'en faire un lieu de vie, d'échanges et de rencontres. Pour cela les bénévoles ont créé des temps forts avec des moments culturels, théâtre, mini concert avec des musiciens ou groupes locaux, des moments pour les familles et les enfants.

Aujourd'hui, le pari est gagné fort d'une centaine d'adhérents, de deux salariés motivés à temps non complet et d'un CA toujours aussi motivé pour faire des remontées des projets de développement ou d'animation.

Cela fait maintenant 15 ans que chaque dimanche un ou deux bénévoles ouvrent le comptoir le dimanche matin.

C'est pourquoi, pour remercier les adhérents fidèles, les producteurs et artisans locaux qui nous accompagnent, et bien évidemment tous les bénévoles et le personnel, nous avons fêté cette anniversaire et partagé un très bon moment tous ensemble.



Centre Intercommunal d'Action Sociale

Vous cherchez un mode d'accueil pour votre enfant ?

Que ce soit pour un accueil à domicile, un assistant maternel, ou une place en multi-accueil, contactez notre Relais petite enfance.



RPE Pays de Nexon - Monts de Chôlus
06 33 65 85 75
rpe2.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr

ASSISTANT.E MATERNELLE

Pourquoi pas vous ?

Vous souhaiteriez travailler auprès d'enfants et les accompagner dans leur vie quotidienne ?

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter l'animatrice du Relais Petite Enfance.



RPE Pays de Nexon - Monts de Chôlus
Les Cars - Janailhac
06 33 65 85 75
rpe2.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr



ACCUEIL DE LOISIRS « LE TERRIER DES GALOUPIAUX »

POUR LES ENFANTS À PARTIR DE 4 ANS À 12 ANS

C'est une équipe de 5 à 6 animateurs, une cuisinière et une directrice qui accueille et prend en charge les enfants. L'effectif est plafonné à 60 enfants dans des locaux adaptés entourés d'un grand jardin.

Au programme : des activités en tout genre et pour tous les goûts (*arts plastique, cuisine, sport, grands jeux, expression...*), des sorties pendant les vacances ou des interventions sur le site.

Dossier d'inscription à retirer à l'ALSH ou au CIAS

De 7h15 à 19h
les mercredis et vacances scolaires
(automne, hiver, printemps, juillet et août)



LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)
Pays de Nexon - Monts de Châlus
6 bis place de l'église - 87800 Nexon - Tél. : 05.55.36.07.98
secretariat.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr



4 rue de Kiltest - 87800 Janailhac - 05.55.00.76.58
terrierdesgaloupioux.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr
Anne Massonneau (*directrice*) et Alice Jeanclaude (*adjointe de direction*)
Infos et réservations : www.paysdenexon-montsdechalus.fr

LE SERVICE MANDATAIRE D'AIDE À DOMICILE

Que vous soyez actifs, retraités ou en situation de handicap, vous avez besoin d'une aide pour :

- l'entretien de la maison et/ou les travaux ménagers,
- la préparation de repas à domicile, y compris les courses,
- vous assister dans les actes de la vie quotidienne ou l'aide à l'insertion sociale (*vos lever, coucher, habillage, déshabillage, toilette ne relevant pas d'une prescription médicale...*),
- un accompagnement dans les déplacements (*à domicile ou en établissement*),
- la garde d'un proche malade (*à l'exclusion des soins*) le jour ou la nuit,
- l'accomplissement des démarches administratives pour salarier votre employé(e) qui vous aidera au quotidien...



VOUS RECHERCHER UN EMPLOI D'AIDE À DOMICILE ?
Contactez le service mandataire d'aide à domicile du CIAS - Tél. : 05.55.36.07.98

Mon service déchets

05 55 78 67 94 - dechets@paysdenexon-montsdechalus.fr
www.paysdenexon-montsdechalus.fr

En 5 ans, grâce à vos efforts, la collecte d'emballages a presque doublé pour passer de 345 à 660 tonnes par an. Cependant, la proportion d'erreurs de tri progresse encore plus vite. Un tiers de ce qu'on trouve dans les colonnes jaunes ne peut pas être recyclé et doit être incinéré, ce qui augmente les coûts pour la collectivité et donc pour chacun d'entre nous...

660 tonnes d'emballages collectées
soit 50 kg/hab/an

34%
dont 224 tonnes de déchets non-conformes
soit 17 kg/hab/an

LES ERREURS DE TRI

34% de déchets non-conformes dans les colonnes d'emballages (jaunes), cela représente un coût de **119 300 €/an** soit **17 € par foyer**

LES INCIVILITÉS

Les déchets collectés aux pieds des écopoints en un an sur la communauté de communes, c'est :
- **154 m³** rapportés en déchèterie par les agents municipaux soit l'équivalent de 5 bennes !
- et **24 tonnes** de déchets ménagers.

L'enlèvement de ces déchets et le nettoyage sont assurés par les agents de votre commune. C'est plus de **3 000 heures** soit presque 2 emplois annuels à temps plein.

⚠️ Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire de 135 €. Des amendes sont régulièrement établies par la gendarmerie.

Dans la COLONNE JAUNE :
TOUS les emballages, RIEN que des emballages !

pas d'ordures ménagères,
pas d'ustensile en plastique, pas de sac fermé,
pas de carton marron,
pas de textile...

Le prix de ces mauvais gestes = 28 € par foyer !

09/07/2024 Salle polyvalente
Les Cars

FINANCES - NOUVEAU ZONAGE FRANCE RURALITÉS REVITALISATION (ZFRR) – EXONÉRATIONS FISCALES

Dans le cadre de ce nouveau zonage (concernant l'ensemble des communes du territoire) qui remplace les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR), les communes et/ou la Communauté de communes peuvent délibérer pour exonérer certaines entreprises de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). Pour rappel en 2024, le montant de fiscalité non prélevée par ces exonérations est estimé à 25 658 € (3 170 € au titre de la TFPB et 22 488 € au titre de la CFE).

EFFACEMENT DE DETTES

Les poursuites contentieuses exercées contre les redevables sur les exercices 2014 à 2022 (remboursement prêt de livres et redevance d'enlèvement des ordures ménagères) n'ont pas permis le recouvrement des créances concernées. La trésorerie propose l'effacement de dettes d'un montant de 1 515,44 € sur le budget principal et de 26 919,80 € sur le budget « Ordures ménagères ».

RESSOURCES HUMAINES

• **Mise en place d'une charte informatique** : dans le cadre de la mise en application du Règlement Général de Protection des Données (RGPD), la mise en place d'une charte informatique est proposée. Elle définit les bonnes pratiques par les agents et les élus de la Communauté de communes afin de limiter les risques liés à l'usage du système d'information et de communication de la collectivité.

• **Création d'un emploi permanent de chef de projet économie et « Petites Villes de Demain »** : il a été proposé de créer un emploi permanent de chef de projet Économie et « Petites Villes de Demain », à temps complet afin de mettre en œuvre la politique de développement économique de la Communauté de communes et le programme PVD.

• **Mise à jour de l'organigramme** : un recrutement, pour le remplacement de la coordinatrice du service « gestion et prévention des déchets » est en cours en tant que responsable d'un service « Déchets » réorganisé (4 agents de collecte, 1 assistante administrative et 1

agent en charge de la facturation et de la comptabilité).

URBANISME - RÉVISIONS ALLÉGÉES N°1 DES PLUi

De nouveaux projets d'équipements d'intérêt collectif et services publics ont été portés à la connaissance de la Communauté de communes après l'entrée en vigueur des révisions allégées prescrites en avril 2023. Ces projets nécessitent ponctuellement l'adaptation du zonage des PLUi et doivent donc être intégrés à leur révision allégée.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - RE-FONTE DES AIDES ÉCONOMIQUES

Une analyse des dispositifs intercommunaux d'aides aux entreprises a été engagée. Depuis 2019, c'est en moyenne plus de 50 000 € par an que la collectivité investit dans ses entreprises. Une trentaine d'entreprises a pu en bénéficier (hors dispositif exceptionnel en période COVID). À l'issue de ce travail, des propositions permettant d'accompagner plus efficacement les entreprises ont été identifiées. La volonté est de prioriser le soutien à l'implantation et au développement du tissu des petites entreprises et des commerces de proximité.

Ainsi, il a été proposé :

• Un ajustement du dispositif d'accompagnement à l'immobilier d'entreprise commun Communauté de communes/Département

• La mise en place d'un nouveau Fonds de Soutien à l'Immobilier d'Entreprise (en remplacement du FSEL), propre à la Communauté de communes, à destination des commerces de centre-bourg et des autres activités

• La mise en place d'un fond de concours de la Communauté de communes pour les communes qui portent un projet immobilier de commerce en centre bourg.

Le Président rappelle que la Communauté de communes sera la première en Haute-Vienne à proposer un soutien complet à l'économie locale de ce type.

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE - BILAN TAXE DE SÉJOUR 2023 ET MODIFICATION DES CONDITIONS DE REVERSEMENT DE LA TAXE DE SÉJOUR

Montant perçu au titre de 2023 de 25 068,94 € dont 13 500,95 € plateformes de réservations (Airbnb, Abritel, gîtes de France, Booking, Le bon coin...) et 11 567,99 € locations directes.

Conformément à l'article L. 133-7 du Code du tourisme, cette taxe de séjour doit être reversée à l'Office de Tourisme Intercommunal du fait de son statut d'EPIC. L'Office de Tourisme a élaboré pour 2024 un programme d'actions pour l'utilisation de la taxe de séjour.

• **Actions mutualisées avec la SPL Terre de Limousin d'après le plan marketing 2024** : accueil d'influenceurs et presse, 3 reportages réalisés sur le territoire, travail en directions des hébergeurs, cartographie, création de séjours, éditions...

• **Actions d'animations** : programme d'actions culturelles pour les habitants et les touristes : valorisation des producteurs locaux, du patrimoine bâti, du patrimoine naturel.

Suite à cette première année de perception de la taxe de séjour, il a été proposé d'avancer la période de déclaration et de reversement au 31 janvier de l'année N+1 permettant ainsi faciliter la perception de cette taxe et de mieux caler les budgets de la Communauté de communes et de l'Office de tourisme.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Information sur les délégations du Président :

• Arrêté portant renonciation au transfert de pouvoir de police de la publicité en date du 22 mai 2024

• Décision, en date du 3 juillet 2024, relative à la signature d'un contrat de prêt de 150 000 € pour l'acquisition d'un terrain au lieu-dit Betour, Commune de Janailhac auprès de la Caisse d'Épargne.

Point Étude Transfert de compétences eau potable et assainissement collectif :

le Président rappelle que c'est un transfert obligatoire et que la Communauté de communes doit s'y préparer. La phase de collecte des données s'achève. C'est une phase primordiale qui permettra de préparer ensemble ce transfert dans les meilleures conditions. Il engage les communes qui ne l'ont pas encore fait à collaborer avec le bureau d'études, avec, si besoin, l'appui des services de la collectivité.

Le Conseil communautaire s'est prononcé à l'unanimité sur l'ensemble des propositions faites à l'assemblée.

15/10/2024

Salle des fêtes
Saint-Priest-Ligoure

Avant l'ouverture de la réunion, l'équipe de l'ATEC 87 est venue faire une présentation aux élus des différentes compétences de l'Agence Technique Départementale : conseils ou prestations en matière de voirie, d'eau assainissement, exploitation des stations d'épuration, bâtiments espaces publics, informatique, numérique et développement économique.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Après avoir approuvé le procès-verbal du conseil communautaire du 9 juillet 2024, le conseil s'est prononcé l'unanimité pour l'inscription de 8 nouveaux dossiers au Contrat Départemental de Développement Intercommunal (CDDI).

FINANCES

Un point sur la situation financière du budget principal de la Communauté de communes avec une projection pour la fin 2024 a permis de confirmer la maîtrise des dépenses (*dette en baisse, maîtrise des dépenses de gestion courante et de personnels*) et le respect du budget malgré des recettes en baisse. L'exercice 2024 devrait se clôturer avec un excédent de fonctionnement.

Toutefois, des décisions modificatives, portant sur de faibles montants, doivent être prises sur les budgets annexes des Ordures Ménagères et des Activités commerciales. Ces ajustements ont été approuvés à l'unanimité.

La répartition du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2024 qui s'élève à 363 068 € (*en baisse par rapport à 2023*) a été adoptée à l'unanimité. L'assemblée a choisi la répartition dite « de droit commun » entre chaque commune et la Communauté de communes. Ce mécanisme de péréquation consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

RESSOURCES HUMAINES

Suite à la réussite d'un concours d'un agent, il est nécessaire de créer un poste de technicien au 1^{er} janvier 2025 et de supprimer son ancien poste après la période de stage.

Dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, la collectivité a besoin d'un emploi non permanent pour

une durée d'un mois. Ces 2 propositions de délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

Un point est fait sur les recrutements du responsable du service prévention et gestion des déchets et du chargé de contrôle SPANC. Suite aux entretiens effectués, des candidats ont été retenus pour les 2 postes. Pour rappel, ces recrutements se font après à une mise en disponibilité pour convenances personnelles de 2 agents de la collectivité et nécessitent d'ouvrir le tableau des effectifs à 1 poste d'agent de maîtrise et 1 poste d'agent de maîtrise principal. La création de ces postes a été adoptée à la majorité (*deux abstentions*).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

L'assemblée a approuvé à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) 2023 du service public d'assainissement non collectif (SPANC). Pour information le taux de conformité (*installations conformes ou ne présentant pas de risques sanitaires*) des dispositifs d'assainissement non collectif est de 76,4 % en 2023. 363 contrôles périodiques de bon fonctionnement et d'entretien, 74 diagnostics dans le cadre d'une vente immobilière et 127 installations neuves ou réhabilitées ont été réalisés.

URBANISME

Lors de la concertation pour les révisions allégées n°1 des PLUi Monts de Châlus et Pays de Nexon, 5 remarques ont été formulées par des habitants, mais elles ne concernaient pas le champ des révisions en cours. Pour rappel, 26 projets économiques ou d'intérêt collectif font l'objet d'une évolution de zonage. L'assemblée s'est prononcée à l'unanimité sur l'arrêt des projets de révisions et leur transmission pour avis aux Personnes Publiques Associées, à la Mission Régionale de l'Autorité environnementale, au Préfet et à la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestier.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Voie d'accès à la Zone d'Activités de Fontanille (Châlus) depuis la RN21 : cette initiative conjointe entre la commune de Châlus et la Communauté de communes a pour objectifs :

- Améliorer l'attractivité de la zone d'activités en permettant un accès direct et une visibilité accrue depuis la

RN21,

- Proposer une offre de foncier à vocation économique attractive,
- Développer de nouvelles activités économiques sur le territoire intercommunal,
- Favoriser la création de nouveaux emplois.

Le coût global pour la création d'un « tourne à gauche » et d'une nouvelle voie interne à la zone se monte à près de 755 000 € (*dont 247 000 € pour la Communauté de communes*), avec des aides sollicitées à hauteur de 80 % soit un autofinancement de 100 000 € pour la commune de Châlus et 50 000 € pour la Communauté de communes. Le conseil communautaire s'est prononcé pour à l'unanimité sur le projet et son plan de financement.

La location du local commercial de Janailhac est reprise par un nouveau locataire afin d'y ouvrir une épicerie tout en conservant l'activité de dépôt de pain. Le conseil communautaire a voté à l'unanimité pour établir un bail dérogatoire d'une période d'un an avec une baisse de loyer à la SAS « Halle de Janailhac ».

PETITE ENFANCE

La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi crée le statut d'autorité organisatrice de l'accueil des jeunes enfants au bénéfice des communes à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette compétence optionnelle étant d'ores et déjà exercée par la Communauté de communes via le Centre Intercommunal d'Action Sociale (*Relais Petite Enfance, Multi-accueils, conseil aux parents...*), il a été proposé de préciser l'intérêt communautaire de la compétence « action sociale » afin qu'il couvre pleinement ce qu'indique cette nouvelle loi. Cette modification a été adoptée à l'unanimité.

Les **ENTREPRENEURS** de la commune



La Halle de Janailhac

Épicerie / Dépôt de pain

07 75 72 48 75

Facebook : La halle de Janailhac



AAPEC 87

AMENAGEMENT-AEROTHERMIE-PLUMBERIE-ELECTRICITE-CHAUFFAGE

Marc GERARD
87800 JANAILHAC

AAPEC87@GMAIL.COM
07 87 09 06 17



Boutique en ligne :
www.alter-esprit.fr

Alter
ESPRIT

univers minéral

Des créations qui s'entrelacent
entre nature et féminité

contact@alter-esprit.fr
alter-esprit.fr

Décoration | Bijoux | Accessoires



A.S.T.B. ASTB Sellerie générale
plus de 40 ans d'expérience

Confection et réparation :

- sellerie auto, bateau, moto, camion, tracteur...
- Baches, remorques, tauds, sangles
- Toile tonnelles
- Tapisserie dameublement

JAUZE SYLVAIN
s.jauze@wanadoo.fr

PORTABLE : 06-08-05-12-38



aurelientaxi87@gmail.com
7 jours sur 7 24h/24

Aurélien TAXI

Transports TAXIS
Transports toutes distances
Transports Assis Professionnalisés

06.22.25.52.86

TAXI



19 rue Saint Eutrope
JANAILHAC
0544231063

bar-restaurant-salle de réception-
événementiel

Notre FaceBook
: Le Saint Eutrope

Le St Eutrope



AUTO Classique 87

ACHAT - VENTE AUTO
ET PIECES DETACHEES

Restauration
Véhicules Anciennes

06 99 76 03 21
www.autoclassique87.com

25 Le Pavillon - 87800 Janailhac (D704)



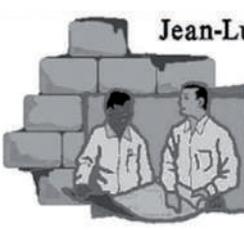
Frédéric
BONNAUD

Aménagement de bâtiments agricoles

- Fabrication et pose de portails
- Pose d'abreuvoirs et de tubulaires
- Pose de dalles et de chéneaux
- Petite mécanique générale
- Location de nacelle araignée

06 78 84 88 78

2 Les Chapelles - Janailhac
fbonnaud87@orange.fr



Jean-Luc CELERIER

Maçonnerie
Rénovation

Le Petit Betour
87800 JANAILHAC

Tel 05.55.58.39.24



Laure et Sébastien BLONDY
Gaec de La Groussie

05.87.41.47.22
06.07.74.30.47

Vente directe de viande
bovins • ovins



Hernandez emmanuel
Maraicher Permacole

Route de Janailhac
87500 Saint Priest Ligoure
06.63.64.79.42
manuhernandez37@yahoo.fr

Siret : 483 472 213 00022
Certification Agriculture Biologique par ECOCERT



Les Jardins De Dago

Lili Ongles

Belle jusqu'au bout
des ongles !

06 84 21 28 02

e.gonc66@gmail.com
Instagram : LiliOngles87
Facebook : Lili Ongles

17 Le petit Betour - 87800
JANAILHAC



Mota MéliSSa

Création de bijoux fait main

23 rue saint Eutrope 87800 Janailhac

mota.melissa@icloud.com

07/88/04/15/88



d6l

PEINTURE-87

Adresse : 4 - Ja mongis 87800
Janailhac
Peintre/Solier Maquettiste

Adresse mail: NLPEINTURE87@gmail.com
Numéro Siret: 889.605.200.00019
Tél: 06.06.64.55.78

- peinture
- papier peint
- enduits,
- toile de verre
- revêtements sols,
pvc, stratifié



NATURE & PAYSAGE

Création et entretien de parcs et jardins

Au service des particuliers
et
des professionnels

Tel:06.72.54.26.67
E-mail:nature.paysage@sfr.fr

EURL BONNET Richard
La mouge
87800 JANAILHAC



Nicole

coiffeuse à domicile

05 55 00 76 41

11 Le Pavillon
87800 Janailhac

viadom coiffure - Siret 392 363 905 00039



NBServices

- Clôtures
- Poses et automatismes portail
- Aménagements extérieurs
- Electricité

Nicolas Besse
06.17.18.48.91

eurInbservices@hotmail.com 87800
Janailhac



Ocealia LA COOPÉRATION AGRICOLE
UNE AGRICULTURE D'AVANCE NOUTELLE-AQUITAINE

Yannick - Océalia Janailhac

Le Petit Betour - 87800 Janailhac
Tél. : 05.55.58.24.60 - Fax : 05.55.58.12.90
E-mail : janailhac-coop@ocealia-groupe.fr



PataYa
La patte éco-responsable

Création artisanale d'accessoires canins

Florence 06.20.40.62.63
Instagram pataya_creation
Facebook : PataYa Création

SIRET 888.640.71.00014



Virginie POURADE

Psycho-praticienne
Praticienne en PNL
et
Hypnose Ericksonienne

Sur rendez-vous
Contact: 06 73 15 68 90

Thérapies brèves
Hypnose Ericksonienne
Programmation Neuro-Linguistique

13 route de la meyre
87800 Nexon
pourade.virginie@gmail.com



Coralie Martinez

Pension canine | Gardiennage | Salon de toilettage
16 rue Saint Eutrope, 87800 Janailhac

06 33 83 67 54
petsecla.mtz@gmail.com
@pets_ecla

pets-ecla.fr

Réservation en ligne ou par téléphone



RICARD & FILS
AGRICULTURE - ESPACES VERTS - QUADS

BETOUR
87800 JANAILHAC
Tél. : 05 55 00 28 29

DEUTZ FAHR SAME



Alm Brin d'hoi

Coiffure à domicile
Virginie Pourade

6 ChameSSouze
87800 JANAILHAC

06 73 15 68 90



**UN STUDIO
DANS LA PRAIRIE**

DEVIS GRATUIT

Artisans
Entreprises
Collectivités
Associations
Particuliers

DESIGN GRAPHIQUE | PHOTO | PRINT | WEB

Pour une communication visuelle qui vous ressemble

Bulletin municipal / Création de logo / Carte de visite / Etiquette / Flyer / Dépliant
Enseigne / Banderole / Marquage véhicule / Packaging / Affiche / Site vitrine...
Packshot produits / Photos pour illustration de vos brochures ou site...

06 87 25 72 04 Maumont - 87800 JANAILHAC
contact@unstudiodanslaprairie.com www.unstudiodanslaprairie.com



Praticienne en Énergétique Traditionnelle Chinoise
et Chi Nei Tsang

Véronique VEYRIER

8 rue du Général Arbanneau
87800 JANAILHAC

06.21.23.54.92 (sur RV uniquement)



Association « Au coin de la place »



La Bellaudie



Travaux station d'épuration



Aménagement de sécurité du bourg



Fleurissement



Visite préfectorale de la zone d'activité Betour



Balade avec l'APE



Cimetière



Fête du terroir



Randonnée

